

des homards. Ces inquisitions ne seraient pas nécessaires si les paqueurs étaient bien persuadés que le département est déterminé à ce qu'il y ait une saison réservée et à ce que les homarderies cessent leurs opérations à un jour donné. Mais les paqueurs se contentent de rire, car ils ne croient pas qu'il existe une saison réservée. Ils pêchent au détriment de l'industrie et au risque de perdre à jamais la qualité de notre homard sur les marchés où il est expédié. Je ne connais rien qui soit plus de nature à compromettre la réputation dont le homard jouit sur les marchés du monde, que de permettre aux pêcheurs de le capturer hors de saison et de l'envoyer à l'étranger faire de la concurrence au superbe homard que nous prenons et mettons en conserves en saison. Les paqueurs devraient être certains que le département est sérieux, et que quand on arrive à l'époque où la pêche doit cesser, il n'exis pas d'influences politiques capables de la faire prolonger jusqu'au milieu du mois d'août, comme cette année. Je crains qu'il n'en résulte un grand tort, et les assertions de mon honorable ami sont non seulement confirmées par mes propres observations, mais elles vont encore plus loin.

M. TUPPER : Je crois que l'honorable député du comté de Prince (M. Perry) n'a pas été bien informé; mais, pour relever sa principale assertion—qu'il y a eu favoritisme—je puis l'assurer que s'il veut me donner le renseignement dont il a parlé en disant que certaines personnes ont violé la loi, je vais prendre des mesures pour que ces délinquants soient poursuivis en justice; cela règlera la question de savoir s'il y a du favoritisme et si ce favoritisme est pratiqué avec la sanction du département des pêcheries. S'il me communique l'information spécifique qu'il dit posséder, que les règlements de la pêche du homard ont été violés dans le comté de Prince où n'importe où, je m'engage à faire prendre par le département des procédures immédiates.

M. PERRY : Ce n'est pas à moi de donner l'information au département, mais à ce dernier incombe l'obligation de la trouver.

M. TUPPER : L'honorable monsieur a dit qu'il avait une information importante; il devrait la communiquer au département.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il me semble que lorsque le représentant d'un comté déclare qu'il est informé qu'un certain nombre de paqueurs commettent des illégalités, il est du devoir du ministre responsable de télégraphier à l'inspecteur que cette déclaration a été faite en chambre et de prendre les moyens d'y mettre fin.

M. McMULLEN : Il est bon que nous débations un peu cet item du budget. Il paraît que le *Dream* en question est affrété à raison d'une somme annuelle de \$3,600 qui représente sa valeur absolue. Lorsque nous notons le fait que nous avons dépensé l'année dernière \$8,240 pour faire danser M. Thorne autour d'un petit bateau qui est supposé protéger les pêcheries, l'opposition a pour devoir de scruter cet item et de découvrir la raison pour laquelle cet homme est ainsi favorisé—car il doit y avoir là une faveur.

M. FOSTER : Quelle est la somme ?

M. McMULLEN : \$8,240 constituent la dépense totale du bateau. Ce chiffre est consigné à la page C—127 du rapport de l'auditeur général.

M. TUPPER : Cette somme couvre plus de douze mois. La somme exacte, pour l'exercice, est de \$787.88.

M. McMULLEN : Nous disons 8,000.

M. FOSTER : Nous ne dirons point que \$8,000 ont été payées à M. Thorne, parce que ce ne serait pas la vérité.

M. McMULLEN : Nous mettrons cette somme comme coût du service de ce bateau.

M. FOSTER : Il n'a pas été payé \$8,000 à M. Thorne pour le faire danser.

M. McMULLEN : Il a réellement reçu du trésor fédéral le prix de son affrètement et de tout ce qui était nécessaire au service du bateau, y compris les gages. C'est ainsi que, pour affrètement et frais, ce bateau a coûté l'année dernière \$8,000.

M. FOSTER : M. Thorne n'en touche pas un centin.

M. McMULLEN : Dois-je croire le rapport de l'auditeur général ou le ministre ? Je préfère m'en tenir au rapport de l'auditeur, car l'expérience m'a appris que par lui, j'en arriverai probablement mieux à la vérité qu'en acceptant l'assertion d'un honorable membre de la droite.

M. FOSTER : Vous n'aimeriez pas à censurer personne.

M. McMULLEN : Je ne pense pas que je censure qui que ce soit; je dis seulement ce que, avec mon expérience, je crois être la vérité. Il est très évident que la somme en question a été dépensée pour ce bateau. Mon honorable ami nous a dit, et sans doute avec vérité, que la valeur du bateau est peut-être de \$3,600, une année d'affrètement. Quelle est la situation, à Saint-Jean, de cet individu si favorisé ? J'ai entendu dire qu'il est président de l'Association conservatrice de cette ville. Voilà qui explique peut-être toute l'affaire. Si c'est bien cela et si pour maintenir cette association dans une condition florissante, il nous faut dépenser sur un bateau de ce genre les sommes que nous lui consacrons annuellement, qu'on nous le dise. Le propriétaire du *Dream* ne rêvait certainement pas lorsqu'il a affrété son bateau pour une certaine somme; il était bien éveillé. C'est plutôt le gouvernement qui devait rêver lorsqu'il s'est engagé à payer \$3,600 pour l'usage d'un petit bateau soit-disant destiné au service de la protection des pêcheries. Nous devrions nous dispenser d'items de cette nature; pareilles dépenses devraient être retranchées. Elles ne sont pas nécessaires et lorsqu'il nous arrive d'en rencontrer, nous ne manquons jamais d'y trouver au fond quelque raison politique; elles sont faites dans un but politique, pour mettre quelqu'un en état de rendre d'importants services aux honorables messieurs de la droite. Je dis que s'il existe une raison de ce genre, le pays ne doit pas être appelé à payer pour un petit bateau de 25 ou 30 tonneaux \$3,600 par année, à part d'autres sommes considérables. Le *Dream* ne doit pas être un bien gros navire, car je vois qu'on a loué pour son usage une ancre à raison de \$4 par année; ce doit être un bien petit bateau, puisqu'une ancre de ce prix suffit pour le tenir en place. Il est évident, d'après ce qui a été dit, qu'il y a quelque chose de louche dans cette affaire. Le ministre ne devrait pas se laisser abuser par un rêve au point de dépenser tant d'argent.